



## PROCÈS – VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL du mardi 12 avril 2016

### Nombre de conseillers

En exercice : 29  
Présents : 26  
Procurations : 01  
Absents : 03  
Votants : 27  
Convoqués le 06/04/2016  
Affiché le 19/04/2016

L'an deux mille seize et le douze avril à 21 heures, le Conseil Municipal de la commune de Carbonne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Bernard BROS, Maire.

**Présents** : MM. Bernard BROS, Denis TURREL, Francine BOUFFARTIGUE, Mireille GRANDET, Jean COT, Michel VIGNES, Josiane LIBERATI, Ali BENARFA, Michel DORET, Michèle LAUTRE, Anne-Marie GREGOIRE, Bernard CHENE, Bernard AYCAGUER, Bernard BARRAU, Catherine HIBERT, Nelly GUIHUR, Madeleine LIBRET-LAUTARD, Sophie RENARD, Olivier PONS, Stéphane LEBRUN, Bastien HO, Anne POMET, Robert MICHEL, Elias TAYIAR, Barbara FABRE, et Marie-Laure GUILLEMIN.

**Procurations** : Mme Marie-Caroline TEMPESTA donne procuration à Mme Mireille GRANDET.

**Absents excusés** : MM. Marie-Caroline TEMPESTA et Jean-Luc DURAND.

**Absente** : Mme Sandrine TAHAR.

**Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 21 heures.**

### 1. Élection du secrétaire de séance.

Mme Pomet est élue comme secrétaire de séance.

**Votants : 27 / Pour : 27 / Contre : 00 / Abstention : 00**  
**Adopté à l'unanimité**

### 2. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 mars 2016.

M. le Maire demande s'il y a des remarques à formuler sur ce Procès-verbal.

Mme Grégoire souhaite apporter des précisions, sur ce qui a été retranscrit dans le cadre du DOB concernant l'action de la commission Solidarité et Action Sociale. Elle demande à Mme Grandet de poursuivre. Pour expliciter les éléments mentionnés en page 16 du procès-verbal sur le volet prévention, Mme Grandet indique que le projet de bilan de santé décentralisé, pour une question de calendrier, n'est pas réalisable cette année. C'est pour cela que cette année, la

CARSAT octroie à la commune un budget de transport personnalisé permettant à un public ciblé d'être véhiculé et accompagné au centre de santé à Toulouse. Cela concernerait 7 à 9 personnes, éloignées socialement des dispositifs de soins.

M. le Maire demande au conseil municipal d'approuver le procès-verbal, avec ces précisions.

**Votants : 27 / Pour : 27 / Contre : 00 / Abstention : 00**  
**Adopté à l'unanimité**

## FINANCES

### 3. Vote des budgets primitifs 2016 et affectation du résultat (documents joints)

Suite au débat d'orientations budgétaires du 15 mars 2016, Monsieur le Maire précise qu'il y a lieu de voter les budgets primitifs 2016.

Monsieur Cot, adjoint chargé des Finances, procède à la présentation des budgets primitifs suivants :

#### ▪ BUDGET DE LA COMMUNE

Monsieur Cot, adjoint en charge des finances, précise que le vote se fait par chapitres.

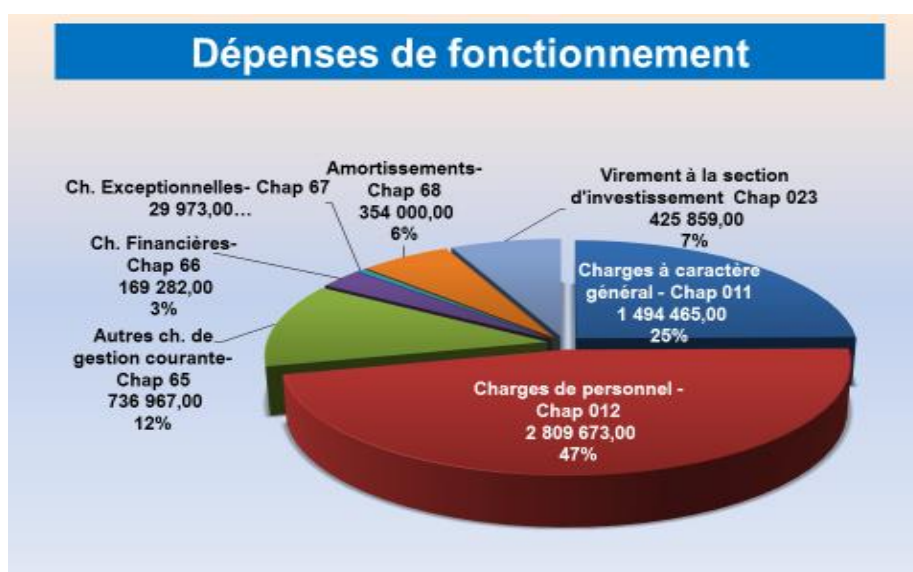
Il ajoute également qu'il y a lieu de voter les taux de fiscalité simultanément au vote du budget et souligne que ces taux sont identiques à 2015 : c'est la première ligne directrice proposée par la commission communale des finances pour élaborer ce budget 2016.

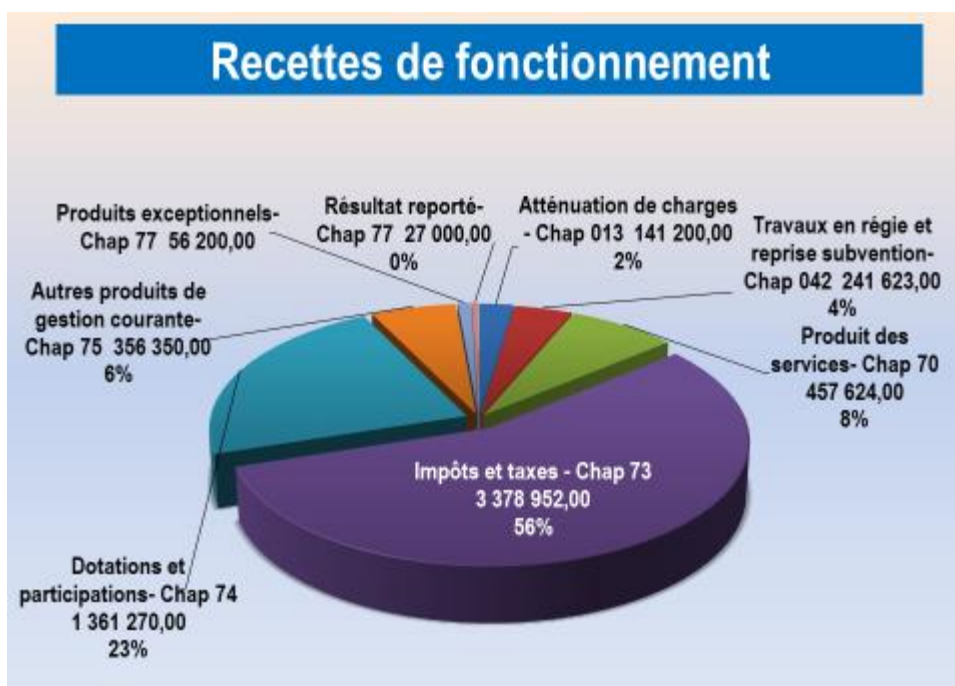
TAUX D'IMPOSITION en %	Proposition taux 2016
TAXE D'HABITATION	15.44
FONCIER BATI	17.42
FONCIER NON BATI	84.54
COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES	28.74

Monsieur Cot commente le budget proposé par section en soulignant que les conseillers ont eu communication dans les annexes de la liste des subventions aux associations, et en investissement de la liste des travaux.

La section fonctionnement présente un total de 6.029.219 €.

Pour les dépenses de fonctionnement, la ventilation est la suivante :





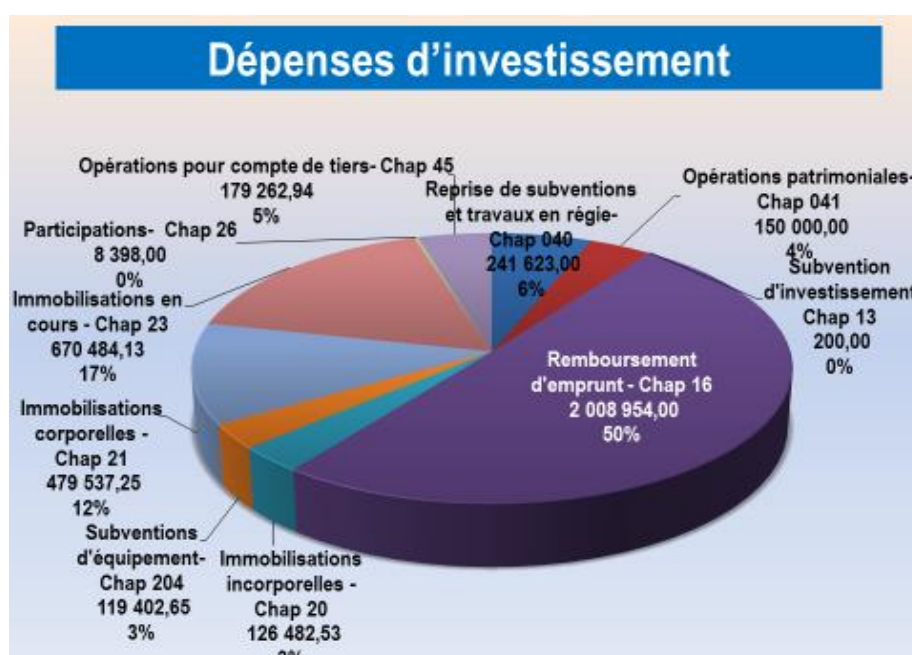
Monsieur Cot relève que les recettes de fonctionnement tiennent compte de 2 contraintes :

- Le tassement de l'assiette des taxes locales,
- La baisse de la DGF supérieure aux 100 000 € prévus.

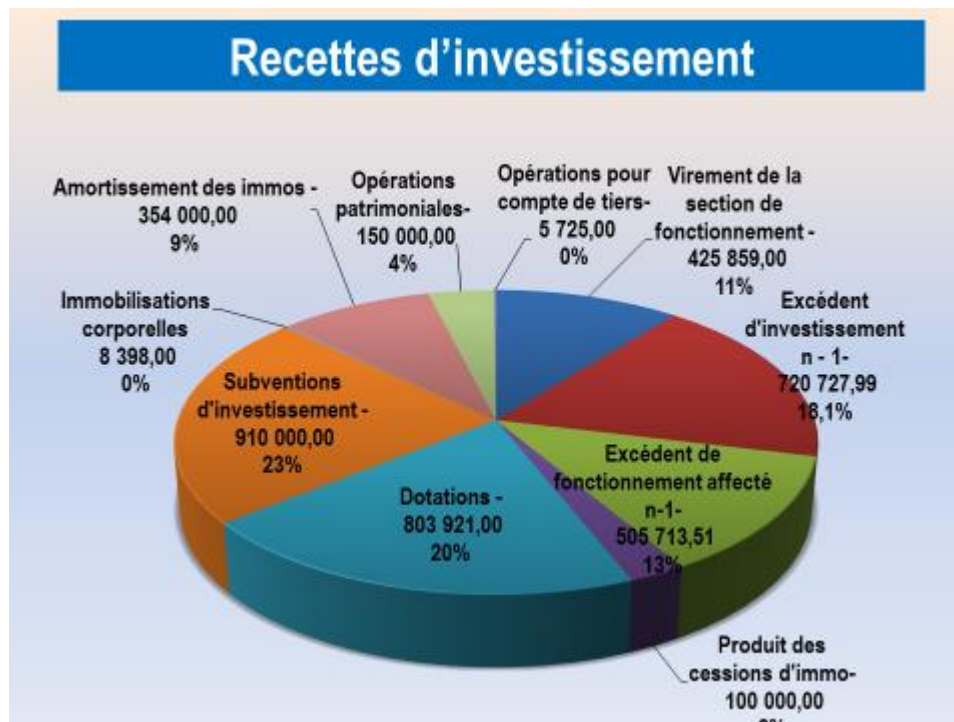
Pour la section investissement, le total est : 3 984 344.50€. Après deux années au niveau élevé d'investissements (7 Millions d'euros au titre du groupe scolaire Guy Hellé et de son environnement), il est proposé un niveau plus modéré et plus courant pour la commune.

Monsieur Vignes demande ce qu'il en est des subventions.

Monsieur Cot répond qu'en effet, elles sont intégrées dans le budget, tout en n'étant pas au niveau escompté (40 % sur le projet du groupe scolaire). En effet, la subvention Caf et l'aide du Département ne correspondant qu'à 20 % de la dépense réalisée. En outre, elles sont perçues en retard par la collectivité, ce qui a nécessité un emprunt relai d'un montant de 1.5 millions d'euros, certes à un taux attractif (1%).



## Recettes d'investissement



Monsieur le Maire demande s'il y a des observations sur la présentation de ce budget primitif.

Monsieur Michel souhaite apporter quelques commentaires. Tout d'abord, il y a lieu de reconnaître quelques points positifs permettant d'espérer que le processus budgétaire va dans la bonne direction et qu'il n'y aura pas de retour en arrière.

Toutefois, il tient à soulever des éléments négatifs sur la santé financière de la commune dans son ensemble. Il dénote une dégradation inquiétante concernant la courbe en baisse de l'autofinancement, posant la question de la nécessité d'une ligne de crédit.

Le maintien des taux des taxes locales et la réduction des indemnités des adjoints vont dans le bon sens. A ce titre, il proposera un vote d'encouragement, ni pour ni contre mais une abstention sur ce budget communal 2016.

Monsieur le Maire remercie Monsieur Michel de cette explication qui a le mérite d'être claire et mesurée.

Il poursuit en mentionnant qu'il faut assumer le désengagement de l'Etat dans le versement des dotations. Les engagements annoncés sont tenus : ne pas augmenter les impôts, (ou on suit seulement le cours de l'inflation). Il est escompté un assouplissement dans le régime des dotations. La vigilance est de circonstance pour poursuivre les projets. Il tient à remercier les adjoints qui, dans chaque commission, ont cherché à réduire les dépenses. Il y a lieu aussi de louer le travail et la réflexion de la commission des finances avec l'appui technique de la Directrice Générale des Services, Madame Martin.

Monsieur le Maire énonce les taux d'imposition soumis au vote. Il demande aux conseillers de voter.

**Votants : 27 / Pour : 23 / Contre : 00 / Abstention : 04 (MM. MICHEL, TAYIAR, FABRE et GUILLEMIN)  
Adopté à la majorité**

En réponse à Monsieur Michel, Monsieur Cot ajoute que la trésorerie de la commune est bonne, et qu'il n'y a pas de nécessité de ligne de crédit. Par ailleurs, on ne se contente pas de faire des économies (50 000 €) car il y a aussi une recherche constante de nouvelles recettes (comme l'action sur la récupération de TVA) : tout cela pour compenser la baisse des dotations de l'Etat de 100 000 €.

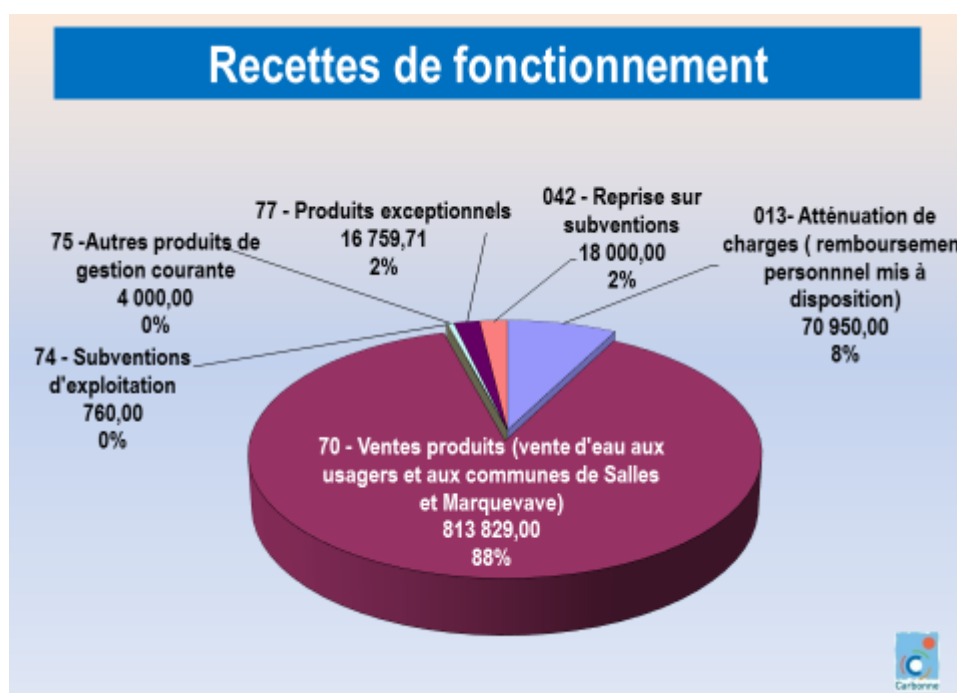
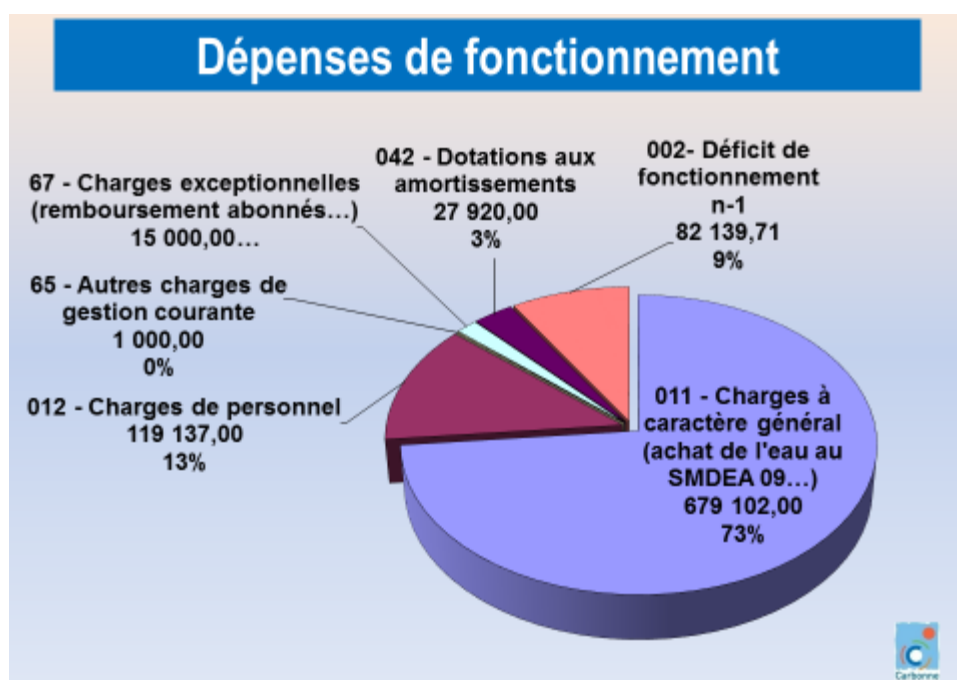
## ▪ BUDGET DE L'EAU

Monsieur Cot précise que la commune a encore la compétence de la distribution de l'eau potable pour 3 années, avant le transfert de compétences programmé par la loi Notre.

La production de l'eau potable est assurée par le SMDEA 09. Il va falloir assumer une augmentation du prix d'achat de l'eau auprès du SMDEA 09 de 17%. La commission des finances propose un étalement sur 2 ans pour répercuter cette hausse sur la facture de l'utilisateur.

Il est proposé un budget primitif avec :

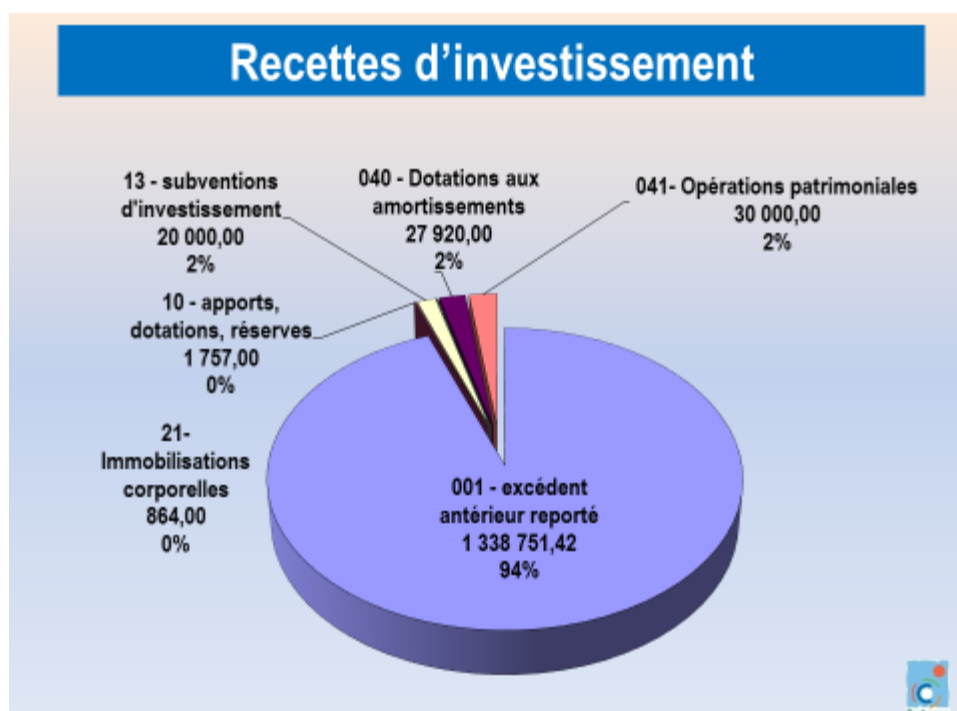
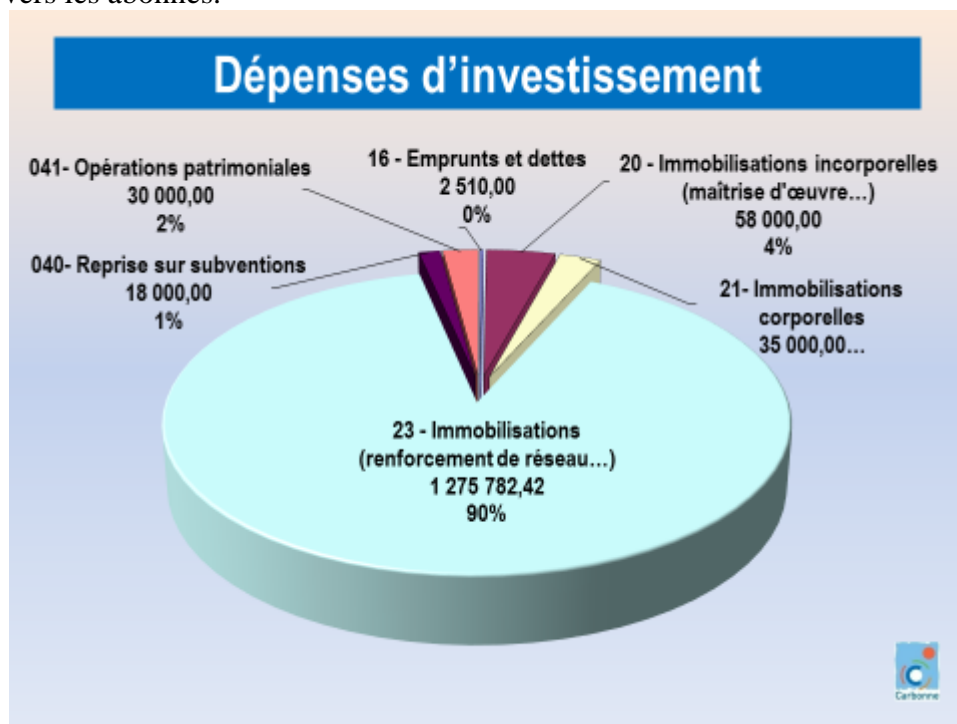
- 924 298,71 € en section exploitation,
- 1 419 292,42 € en section investissement.



Dans la section exploitation, (qui correspond à la section fonctionnement au budget communal), Monsieur Cot mentionne qu'il y a un reliquat d'un petit déficit. L'objectif est de le ramener à



zéro, par diverses mesures : discussions pour échelonnement de certaines dettes, augmentation modérée vers les abonnés.



Pour la section investissements, des réserves financières sont disponibles car résultent d'une période où la commune en qualité de Co gestionnaire de l'usine de production d'eau bénéficiait de tarifs avantageux sur le prix d'achat de l'eau.

Des opérations d'investissements sont proposées : Avenue Prosjean, place de la République, Route du Baqué, avenue Frédéric Mistral, avenue de la Gare.

Monsieur le Maire souligne l'importance de se projeter dans l'avenir et de prévoir le transfert de la compétence. Carbonne se trouve dans une situation très particulière : entre 2 syndicats, Réseau 31 et le SMDEA 09, sur 2 départements. On hérite d'une situation passée du SMDEA 09, en cours de redressement.

Monsieur Cot complète en précisant que les difficultés rencontrées par le SMDEA 09 tiennent surtout à la gestion de l'assainissement.

Monsieur Hô, délégué auprès du SMDEA 09, confirme le contexte compliqué.

Monsieur le Maire ajoute que l'usine actuelle est trop proche de la Garonne, ce qui, lors des inondations, crée des nuisances sur la production de l'eau. Il est nécessaire de refaire une autre usine, c'est d'ailleurs prévu pour son implantation mais il faudra attendre pour investir.

Monsieur Michel fait remarquer qu'il est dommageable de « trainer un boulet ».

A ce titre, sur le budget 2016, il n'émet pas de reproche.

Monsieur le Maire demande aux conseillers de voter.

<b>Votants : 27 / Pour : 27 / Contre : 00 / Abstention : 00</b> <b>Adopté à l'unanimité</b>
--

#### ▪ **BUDGET ANNEXE DE LA ZONE DE NAUDON**

Monsieur Cot annonce que :

-le montant proposé de la section fonctionnement est de 617 818 €,

- le montant proposé pour la section investissement es de 585 718 €.

L'extension de Naudon comprend 60 000 m<sup>2</sup> à vendre à 20 €/m<sup>2</sup> pour des activités industrielles. Ainsi si 30 000 m<sup>2</sup> étaient vendus, cela permettrait de rembourser l'emprunt de 600 000 €, et ensuite, ce ne serait que du bénéfice. Un terrain est en cours de vente.

Monsieur le Maire fait remarquer que la conjoncture est difficile pour les entreprises. Un effort de commercialisation est mené avec la Chambre de commerce et d'Industrie ainsi que la communauté de communes du Volvestre. Il est nécessaire de mieux faire connaître le Volvestre à l'extérieur.

Monsieur Michel souligne que ce n'est pas spécifique à Carbonne, et que sur ce budget, il ne voit rien à reprocher.

Monsieur le Maire appelle les conseillers à voter.

<b>Votants : 27 / Pour : 27 / Contre : 00 / Abstention : 00</b> <b>Adopté à l'unanimité</b>
--

#### **4. Budget d'Alimentation en eau potable : Admission en non-valeur.**

Monsieur Cot, adjoint en charge des finances, fait part au Conseil Municipal d'une demande d'admission en non-valeur pour un montant total de 31,96 €, transmises par la Trésorerie du Volvestre, pour créances irrécouvrables relatives à des non-paiements de factures d'eau, la personne redevable étant décédée.

Cette demande d'admission en non-valeur concerne le budget du Service de l'Eau.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée, Madame Valérie Giraud, trésorière principale, comptable public de la collectivité, chargée d'aider et de contrôler la commune. Il la remercie de sa présence.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

<b>Votants : 27 / Pour : 27 / Contre : 00 / Abstention : 00</b> <b>Adopté à l'unanimité</b>
--

## **5. Bail avec la DDT.**

Monsieur Cot rappelle que mi 2015, suite au partage des locaux municipaux au 31 chemin Saint Laurent entre la DDT et le PETR, il avait été nécessaire de signer un avenant avec la DDT. Cet avenant tenait compte de la diminution des surfaces occupées par l'Etat et portait le loyer à 45 465 € TTC.

Le bail initial ayant expiré au 31/12/2015, il y a lieu de le renouveler pour une durée de 9 ans. Le montant du loyer est identique. La mention de la TVA sera portée afin de pouvoir demander une récupération.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer ce nouveau bail avec la DDT.

<b>Votants : 27 / Pour : 27 / Contre : 00 / Abstention : 00</b> <b>Adopté à l'unanimité</b>
--

---

## **BÂTIMENTS COMMUNAUX ET GENIE URBAIN**

---

### **6. Transfert de propriété d'un bâtiment préfabriqué de l'école.**

Madame Bouffartigue indique que le Conseil Départemental, conformément au règlement relatif aux aides aux Communes et aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale approuvé par leur Assemblée Départementale prévoit la cession à titre gratuit au profit de la Commune d'implantation, des bâtiments préfabriqués départementaux ayant plus de 10 ans d'âge.

Le préfabriqué inventorié par le Conseil Départemental sous le N°980 mis à la disposition de la commune au sein de l'école élémentaire Chanfreau est le bâtiment concerné par cette mise à disposition.

Le Conseil Départemental propose le transfert de propriété, à titre gratuit, au profit de notre collectivité de ce bâtiment. A cet effet, une convention doit être signée.

Madame Bouffartigue indique que 3 bâtiments préfabriqués avaient été installés à l'école Henri Chanfreau avant la construction du groupe scolaire Guy Hellé.

Monsieur Hô demande des précisions sur les 2 autres bâtiments.

Madame Martin, Directrice Générale des Services, répond qu'un deuxième bâtiment préfabriqué a récemment fait l'objet d'un transfert de propriété similaire,. Quant au troisième bâtiment, son implantation date d'environ 6-7 ans

Monsieur Bros demande l'avis du Conseil Municipal.

<b>Votants : 27 / Pour : 27 / Contre : 00 / Abstention : 00</b> <b>Adopté à l'unanimité</b>
--

### **7. Raccordement au réseau d'éclairage public.**

Madame Bouffartigue, adjointe en charge des bâtiments communaux et du génie urbain, informe le conseil municipal que le Syndicat Départemental d'Electricité de la Haute-Garonne (SDEHG) a réalisé l'étude nécessaire au chiffrage des travaux de raccordement au réseau d'éclairage public de l'abribus situé chemin Las Peyreres.



Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

<input type="checkbox"/> TVA (récupérée par le SDEHG)	206 €
<input type="checkbox"/> Part SDEHG	950 €
<input type="checkbox"/> <b>Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)</b>	<b>150 €</b>
Total	1 306 €

Madame Bouffartigue rappelle que la voirie et les espaces verts du lotissement au chemin las Peyreres ont fait l'objet d'une rétrocession décidée en conseil. Monsieur le maire indique qu'il a signé l'acte correspondant à cette rétrocession ce matin.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer.

**Votants : 27 / Pour : 27 / Contre : 00 / Abstention : 00**  
**Adopté à l'unanimité**

---

## RESSOURCES HUMAINES

---

### 8. Conventions de participation en Santé et Prévoyance avec le CDG 31

Suite à la commission du personnel du 04/04/2016 et sous réserve de l'avis du Comité technique du 08/04/2016, Monsieur Vignes, adjoint en charge du personnel communal, explique que le Centre De Gestion 31 propose une nouvelle mission optionnelle intitulée « Conventions de participation en Santé et Prévoyance ». Ce service, à l'attention de tous les employeurs territoriaux du département, leur permet de donner accès à leurs agents à des contrats de couverture en Santé et Prévoyance mutualisés et obtenus après mise en concurrence, et en bénéficiant d'une participation financière de leur employeur.

Pour cela, l'autorité territoriale doit donner mandat au CDG31 au titre de la couverture Santé, Prévoyance, ou les deux. Cela est indispensable pour être associé à la procédure choisie.

A défaut, l'employeur ne pourra pas adhérer au service.

M. Vignes souligne que le mandat donné n'engagera en rien l'employeur qui pourra choisir après la réalisation des mises en concurrence d'adhérer ou de ne pas adhérer au service ; le mandat permet donc de garantir les possibilités d'adhésion et donne un poids à la consultation susceptible de générer un effet plus favorable de mutualisation.

Monsieur Vignes résume l'intérêt du processus pour la commune : un appel d'offres géré par le Cdg 31, sans que la commune ne soit obligée de souscrire un contrat.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de :

- Donner mandat au CDG31 pour la réalisation d'une mise en concurrence visant à l'obtention d'une convention de participation en couverture Santé **et** en couverture Prévoyance, étant entendu que l'adhésion de la structure reste libre à l'issue de la consultation menée par le CDG31. A noter que la participation employeur par agent, dont le montant n'est pas encore défini, sera néanmoins modulée, dans un but d'intérêt social, en fonction du cadre d'emploi de l'agent.

**Votants : 27 / Pour : 27 / Contre : 00 / Abstention : 00**  
**Adopté à l'unanimité**

---

## DIVERS

---

### 9. Délégations du maire.

Dans le cadre des délégations accordées à Monsieur le Maire par délibération du 8 avril 2014, il a été signé une convention d'occupation d'un jardin familial à titre précaire et révocable avec l'association Système d'Echange Local (SEL). Cette convention est consentie à titre gratuit et pour une durée de 1 an. Le jardin familial est situé sur une partie de la parcelle B 3175 sise au lieu-dit Les Gages, en contre bas de la Halle à la volaille.

Monsieur Hô explicite les objectifs de l'association SEL : c'est un principe d'échanges de services sans paiement d'argent. Cela permet de créer du lien social et de profiter des jardins partagés, dans un objectif de respect de l'environnement.

Monsieur le Maire souligne que l'association SEL rencontre un certain succès. Ses représentants l'ont sollicité pour mettre en œuvre des jardins partagés. La partie attribuée au SEL concernée concerne 800 m<sup>2</sup>, a l'avantage d'être clôturée, de pouvoir être mise à disposition très rapidement, sans pénaliser les particuliers occupant déjà une section de jardin familial sur la parcelle communale, située en contrebas de la halle.

Madame Libérati ajoute que les personnes du SEL sont motivées pour animer ce projet de jardin partagé, permettant de réaliser une phase de tests, avant de mettre en œuvre un projet d'aménagement global des jardins familiaux-partagés sur la parcelle communale. Elle rappelle que le CAUE (Conseil en Architecture Urbanisme et Environnement) avait présenté en commission une étude d'aménagement.

### 10. Questions Diverses

Monsieur le maire annonce que tous les conseillers municipaux sont invités à l'inauguration de Carrefour Market **le mardi 26 avril 2016 à 19heures**.

Monsieur Turrel complète : la commission urbanisme et habitat prévue le mardi 26 avril 2016 est reportée **le mercredi 27 avril 2016 à 18h30**.

Monsieur Chêne tient à faire part de son admiration pour le travail accompli pour le montage du budget par la commission des finances et la Directrice Générale des Services.

La séance est levée à 21 h 50.

La secrétaire de séance  
Anne POMET

Le Maire,  
Bernard BROS

